

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE
CANTON DE MELUN
COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-LAXIS
77950

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2024

Convocation : 11-10-2024

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de votants : 14

L'an deux mil vingt-quatre le dix-sept octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de St-Germain-Laxis, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi à la mairie, sous la présidence de Monsieur DELPORTE Willy.

Présents : M. DELPORTE Willy, Mme PUEL Catherine, M. GUENOT Nicolas, M. SONTRE Didier, Mme ADAMSKI Marie-France, M. BLANCHE Alain, M. CARDENNE Yves, Mme GUSTAN Jocelyne, Mme JACOB Rolande, M. COUPEY Mathieu, Mme PILLARD Nadia, Mme PRZYSIECKI Valérie.

Absents excusés : M. JACQUELOT Claude (pouvoir à M. DELPORTE), Mme PRIMARD Clarisse (pouvoir à Mme PRZYSIECKI).

Absent : M. BEN LOULOU David

Secrétaire de séance : Mme PRZYSIECKI a été désignée secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 2024-27

**ARRÊT DU PROJET D'ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME
ET BILAN DE LA CONCERTATION**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles le projet de Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) a été élaboré, à quelle étape de la procédure il se situe, et présente le projet de Plan Local d'Urbanisme.

Vu le Code de l'urbanisme, ses articles, L.101-2, L.151-1 et suivants et R 104-11 et R.151-1 et suivants, ainsi que l'article L.103-2

Vu la délibération en date du 9 février 2023 prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme ;

Considérant qu'un débat a eu lieu le 1^{er} février 2024 au sein du conseil municipal sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Vu le projet de Plan Local d'Urbanisme et notamment le projet d'aménagement et de développement durables, le rapport de présentation, les documents graphiques, le règlement et les annexes ;

Vu la phase de concertation menée en mairie du 10 Février 2023 au 16 octobre 2024 ;

Considérant que le projet de Plan Local d'Urbanisme est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques associées à sa révision ;

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, par 10 voix pour 1 contre (M. Coupey), 3 abstentions (Mme Pillard, Mme Primard, Mme Przysieki) :

Arrête le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de SAINT-GERMAIN-LAXIS tel qu'il est annexé à la présente ;

Tire le bilan de la concertation tel qu'annexé à la présente délibération ;

Précise que le projet de Plan Local d'Urbanisme sera communiqué pour avis :

- à l'ensemble des personnes publiques associées à la révision du plan local d'urbanisme ;
- à la MRAE
- aux communes limitrophes qui en ont fait la demande ;
- aux présidents d'associations agréées qui en ont fait la demande.

EXTRAIT CONFORME CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

SAINT-GERMAIN-LAXIS, LE 31 OCTOBRE 2024

LE MAIRE,



WILLY DELPORTE

